

L'IRRIGATION AGRICOLE

→ AVANT-HIER

Le manque d'eau est un handicap majeur pour le plateau de Valensole :

- ▶ seules les cultures au sec sont possibles
- ▶ les rendements sont aléatoires
- ▶ il existe des problèmes d'alimentation en eau pour de nombreuses communes
- ▶ c'est un frein au développement du plateau

→ HIER

En créant le SIVOM POUR L'ALIMENTATION EN EAU DU PLATEAU DE VALENSOLE les communes du plateau s'engagent dans une action solidaire et durable.

Comme maître d'ouvrage délégué la SCP se voit confier une mission d'étude, de conception et de réalisation. Dès leur construction ces ouvrages sont intégrés dans la concession de la SCP.

Le choix des communes de s'alimenter en eau potable à partir du Verdon et l'engagement du Conseil Général à garantir l'équilibre



Les conventions tripartites SIVOM – Conseil Général - SCP :

- ▶ Convention N°5448 du 15 janvier 1986
Désignation de la SCP comme maître d'ouvrage délégué
- ▶ Convention N°5704 du 31 août 1988
1^{ère} tranche de travaux : équipement de 1400 ha pour l'irrigation et desserte de 5 communes
- ▶ Avenant N°1 du 24 juillet 1990
Modification du bénéficiaire de la garantie d'emprunt
- ▶ Avenant N°2 du 14 mai 1992
2^{ème} tranche de travaux : équipement de 700 ha pour l'irrigation
- ▶ Avenant N°3 du 16 novembre 1993
Complément à la 2^{ème} tranche de travaux : équipement de 300 ha pour l'irrigation
- ▶ Avenant N°4 du 26 mai 1999
3^{ème} tranche de travaux : équipement de 300 ha et desserte de 3 communes

→ AUJOURD'HUI

L'eau n'est plus le facteur limitant du développement :

- ▶ l'alimentation des collectivités est sécurisée
- ▶ l'activité touristique se développe
- ▶ l'agriculture se maintient et se diversifie

